

Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse
Plan de services en français

2013-2014

31 mars 2013

Table des matières

1. Message de la sous-ministre	3
2. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)	4
3. Inventaire des services en français	5
4. Coordonnatrice des services en français	5
5. Progrès réalisés par rapport aux buts et aux objectifs spécifiques en 2012-2013	6
6. Plan de services en français 2013-2014	13
7. Aborder les priorités de la communauté acadienne et francophone	17
8. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone	17

Message de la sous-ministre

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français 2013-2014 du ministère de la Justice. Chaque année, notre plan reflète la continuation de notre engagement à contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone et à offrir des services en français.

Les priorités et les buts décrits dans notre plan de services en français sont un reflet des employés du ministère de la Justice et des nombreux services offerts par le Ministère. Les employés du Ministère visent l'administration juste et efficace de la justice et l'excellence dans l'offre des services à la population de la province.

Parmi les faits saillants de la dernière année, il y a eu la nomination d'un juge bilingue à la cour provinciale, la renégociation de l'entente relative à la loi fédérale sur les contraventions (*Loi sur les contraventions*) pour une durée de cinq ans, le lancement de notre Programme d'information pour les parents (PIP) pour nos clients francophones et l'offre d'un programme de formation en ligne pour l'agrément d'interprètes en français avec NSCC.

En plus de ces magnifiques réussites, nous continuons nos efforts pour accroître la quantité d'information affichée sur le site Web du Ministère. Par exemple, avec l'aide de la magistrature, les nouvelles règles de la Cour provinciale et les nouveaux formulaires ont été traduits tout comme les modifications aux règles de procédure civile. Le nombre d'employés bilingues à l'emploi du Ministère a augmenté au cours de la dernière année et nous continuons d'offrir au personnel la possibilité d'accroître leurs habiletés en suivant des cours de français et des cours de terminologie juridique en français.

Bien que le Service des poursuites publiques et l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fonctionnent indépendamment du ministère de la Justice, ils sont inclus dans notre plan de services en français annuel. Par conséquent, notre plan comprend aussi les services en français offerts par le Service des poursuites publiques et l'Aide juridique, les buts et les objectifs de ces derniers pour améliorer les services en français et les mesures précises qu'ils prendront pour les réaliser en 2013-2014. Le Service des poursuites publiques et l'Aide juridique ont aussi indiqué les progrès réalisés dans l'atteinte des buts et objectifs établis pour 2012-2013.

Au moment où nous commençons un nouvel exercice financier, nous continuerons de compter sur les contributions exceptionnelles de notre personnel, de même que sur celles de nos partenaires juridiques, pour bâtir une meilleure province. Au cours de l'année qui vient, nous continuerons de travailler avec le personnel pour que notre système juridique réponde aux besoins des Acadiens, des francophones et des francophiles de la Nouvelle-Écosse.

Nous aimerions recevoir vos commentaires sur le plan de 2013-2014. Nous tenons à remercier bien sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué à son élaboration et qui contribueront à sa mise en œuvre dans l'année qui vient.

Judith Ferguson
Sous-ministre

1. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)

Selon l'article 12 du *Règlement sur les services en français*, chaque institution publique désignée doit répondre en français à toute correspondance écrite reçue en français et prendre toute mesure raisonnable et appropriée pour que le public soit mis au courant que les services sont offerts en français et en anglais.

Au ministère de la Justice, les Services judiciaires, les Services correctionnels et le Bureau de gestion des urgences sont les divisions qui ont le plus de contact avec le public. Les employés aux Services judiciaires et aux Services correctionnels ont reçu comme instructions de transmettre les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance sera transmise au bureau principal pour traduction ou à un membre du personnel capable de répondre aux questions en français.

Au Bureau de gestion des urgences, l'information relative à la sécurité publique, à la santé ou à la sécurité est affichée en français et en anglais sur le site Web. Cela comprend entre autres les déclarations d'un état d'urgence, les annonces publiques sur une situation d'urgence potentielle ou actuelle, les annonces publiques sur la préparation en cas d'urgence et les annonces publiques sur les programmes d'aide après une situation d'urgence.

Les services juridiques répondent aux demandes orales ou écrites en français selon les possibilités. Plusieurs employés parlent assez couramment le français pour répondre à pied levé aux demandes et aux appels en français.

D'autres divisions font appel à des employés qui participent à la campagne *Bonjour!* pour répondre à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Le Service des poursuites publiques

Au Service des poursuites publiques, il y a une personne qui participe à la campagne *Bonjour!* et qui a accepté de répondre aux demandes en français de la part du public, conformément à l'approche recommandée par cette campagne. Les autres membres du personnel du Service des poursuites publiques qui offrent des services en français sont les procureurs. Leurs obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530 du *Code criminel*. Au besoin, nous avons recours aux services de membres du personnel qui sont à l'extérieur de la région et qui sont en mesure de communiquer en français.

L'Aide juridique

L'Aide juridique offre un service de consultation téléphonique avec un avocat de service pour donner gratuitement et immédiatement, 24 heures sur 24, des conseils juridiques aux personnes en état d'arrestation ou détenues. L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent de travailler en français au service de consultation téléphonique en tant qu'avocats de service. L'Aide juridique compte quelques employés qui peuvent converser en français. Quand un accusé veut subir

son procès en français et qu'il répond aux critères pour recevoir de l'aide juridique, l'Aide juridique veille à retenir les services d'un avocat qui parle français pour le défendre, même si l'avocat doit venir de l'extérieur de la province.

2. Inventaire des services en français

La présente section fournit un inventaire général des programmes et des services offerts en français par le ministère de la Justice et le Service des poursuites publiques.

Les Services judiciaires offrent les services suivants en français :

- les audiences devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- les services d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles;
- la participation du personnel à la campagne *Bonjour!*;
- les services de traduction simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles, s'il y a lieu;
- la traduction de documents imprimés et en ligne dans les domaines prioritaires;
- les services d'interprétation au tribunal de la famille pour certaines questions familiales;
- le Programme d'information pour les parents (PIP) à la Division de la famille et au Tribunal de la famille;
- des employés bilingues dans les bureaux de l'administration des palais de justice à certains endroits précis.

Les Services correctionnels :

- rédigent en français des rapports présenticiels;
- supervisent en français des détenus à certains endroits;
- ont des employés qui participent à la campagne *Bonjour!*

Les Services judiciaires :

- répondent en français aux demandes du public et d'autres ministères du gouvernement.

Le Bureau de gestion des urgences :

- offre des services en français en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) tous les jours 24 heures sur 24 aux personnes qui composent le 9-1-1;
- offre du matériel éducationnel sur le service 9-1-1 aux collectivités francophones;
- présente un exposé en français sur le service 9-1-1 dans les écoles.

Le Service de technologie de l'information :

- assiste les clients au sein du Ministère pour répondre aux demandes de mise en ligne de matériel en français quand on juge que les activités du Ministère l'exigent.

Le Service des poursuites publiques :

- offre tous les services en français exigés par le *Code criminel*;

- introduit des instances judiciaires en français qui ne sont pas comprises dans l'article 530 du *Code criminel*;
- présente des exposés en français aux élèves du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

3. La coordonnatrice des services en français

Léda M.D. Zlotnick

chiassld@gov.ns.ca

4. Compte rendu sur les services en français offerts en français en 2012-2013

La présente section porte sur les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour 2012-2013, de même que sur les mesures qui ont été prises et les activités qui ont été menées pour atteindre ces buts et ces objectifs, conformément aux objectifs spécifiques indiqués dans le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2009-2013.

Objectif 1 : Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Pour renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration à l'appui de la *Loi sur les services en français*, le ministère de la Justice s'est engagé à ce qui suit :

- appuyer les Affaires acadiennes;
- appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- continuer d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.

Mesures spécifiques en 2012-2013

Le ministère de la Justice :

- continuera de mettre en œuvre l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale) en offrant notamment aux employés du Ministère des cours de terminologie juridique spécialisée en français;
- négociera l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* pour la période de 2013 à 2018;
- créera un dépliant ou une brochure pour expliquer la *Loi sur les contraventions*;
- continuera de respecter ses obligations juridiques et d'améliorer ses services en vertu de l'article 530 du *Code criminel* et de la *Loi sur les contraventions*, en veillant à ce qu'il y ait, le cas échéant, un juge, un sténographe judiciaire et un interprète francophones pour les audiences;
- fera en sorte que la coordonnatrice des services en français continue de siéger à de nombreux comités et de tenir l'AJEFNE et le comité des coordonnateurs des Affaires acadiennes informés des projets en cours;
- travaillera avec les Affaires acadiennes en mettant en œuvre et en suivant la campagne *Bonjour!* au ministère de la Justice et en faisant la promotion des prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français;

- offrira sur demande des conseils juridiques aux Affaires acadiennes et fera en sorte que des avocats du Ministère profitent des possibilités de suivre des cours de français;
- répondra en français aux demandes du public et d'autres gouvernements.

L'Aide juridique continuera d'appuyer la prestation de services en français et d'élaborer des politiques.

Le Service des poursuites publiques continuera de respecter ses obligations juridiques et d'améliorer ses services en vertu de l'article 530 du *Code criminel* en veillant entre autres à avoir des procureurs de la Couronne bilingues. Il appuiera la prestation de services en français et continuera d'élaborer des politiques. Son site Web sera mis à jour pour que l'information en français soit facilement accessible. Les procureurs de la Couronne qui sont bilingues recevront des cartes professionnelles bilingues.

Le ministère de la Justice :

- a créé un dépliant sur la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale) et favorisé l'offre de services en français dans les tribunaux en faisant en sorte qu'il y ait des juges, des sténographes judiciaires et des interprètes francophones pour les procès, et ce conformément à l'article 530 du *Code criminel* et aux exigences de l'entente sur la *Loi sur les contraventions*;
- a continué de mettre en œuvre l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* en offrant notamment aux employés du Ministère des cours de terminologie juridique spécialisée en français;
- a complété les négociations pour l'entente 2013-2018 relative à la *Loi sur les contraventions*;
- a travaillé avec les Affaires acadiennes en mettant en œuvre la campagne *Bonjour!* et en faisant la promotion des prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français;
- a offert sur demande des conseils juridiques de qualité aux Affaires acadiennes et fait en sorte que des avocats du Ministère continuent de profiter des possibilités de suivre des cours de français;
- a fourni tous les formulaires de demande de subvention et de mise en candidature en français;
- a fait traduire et distribuer des feuillets de renseignements sur la violence familiale en Nouvelle-Écosse ainsi que la mise à jour du plan d'action pour contrer la violence familiale.

La coordonnatrice des services en français :

- a appuyé les Affaires acadiennes en fournissant des affiches, des cartes et des dépliants *Bonjour!* au Service des poursuites publiques, à l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et au ministère de la Justice pour qu'ils s'en servent au besoin dans leurs bureaux partout en Nouvelle-Écosse;
- a exploré avec le gouvernement fédéral la possibilité d'instaurer un programme de constat d'infraction de stationnement bilingue. Le projet a été mis de côté; on attend toujours le résultat d'autres initiatives en cours de réalisation;
- a géré le budget et les dépenses, et a préparé et présenté le rapport financier de la Nouvelle-Écosse pour 2012-2013 conformément aux exigences de l'entente sur la *Loi sur les contraventions*.

Afin d'échanger de l'information, la coordonnatrice des services en français :

- a rencontré les Affaires acadiennes une fois par mois;
- a rencontré l'AJEFNE et le comité consultatif ministériel sur les services en français tous les trois mois;

- a rencontré le comité consultatif sur les services en français de la division trois fois durant l'année;
- a rencontré le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

L'Aide juridique a continué d'indiquer que le français était un atout dans ses annonces de postes à combler.

Le Service des poursuites publiques :

- a fourni des services en français en veillant à avoir des procureurs de la Couronne bilingues conformément à l'article 530 du Code criminel;
- a mis son site Web à jour pour faciliter l'accès à l'information en français;
- a fourni des cartes professionnelles bilingues aux procureurs de la Couronne.

Objectif 2 : Consulter la communauté et planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Afin de consulter la communauté et de planifier, d'élaborer et d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires, le ministère de la Justice s'est engagé :

- à offrir des services qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone établis lors des consultations;
- à augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires;
- à informer les intervenants et la communauté sur les programmes et les services en français qui leur sont offerts.

Mesures spécifiques en 2012-2013

Le ministère de la Justice :

- poursuivra les consultations avec les intervenants francophones, notamment l'Office des affaires acadiennes, l'AJEFNE et la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques pourraient être traduits en français et dans quel ordre de priorité, et de faire des recommandations à cet égard;
- embauchera des employés bilingues quand des postes désignés bilingues seront à pourvoir selon les besoins du Ministère;
- continuera d'appuyer la coordonnatrice des services en français qui
 - fournira des services en français au sein du Ministère selon les besoins et appuiera le projet de dialogue sur la violence familiale en facilitant la participation de la communauté acadienne et francophone et en coordonnant la traduction du matériel s'il y a lieu;
 - appuiera la prestation de services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public en fournissant des affiches, des fiches explicatives et des trousseaux *Bonjour!* aux nouveaux employés qui parlent français;

- augmentera la capacité d'offrir des services en français¹ en déterminant quels employés sont en mesure d'offrir des services en français aux clients et en offrant à ces employés les outils, les ressources et la formation nécessaires pour acquérir des compétences linguistiques en français;
- coordonnera les évaluations des compétences en français des employés déjà en poste et des nouveaux employés qui occupent des postes désignés bilingues, et aidera les ressources humaines avec le processus d'embauche;
- continuera de mettre à jour la liste des employés qui avaient suivi la formation et de ceux qui sont en mesure d'offrir des services en français;
- fera traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou qui portent sur des sujets d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone;
- élaborera un plan de traduction pour le matériel imprimé et électronique et le mettra en œuvre après son approbation.

Certaines divisions au sein du Ministère entreprendront des initiatives précises.

- Les Services juridiques continueront d'augmenter leur capacité de répondre aux demandes pour des services en français au sein du Ministère en déterminant qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir aux clients des services en français et en profitant de toutes les occasions pertinentes de suivre des cours.
- Les Services judiciaires continueront de faire traduire l'information sur leur site Web, d'explorer les cours offerts à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes judiciaires, de financer la formation (avec l'aide du fédéral) et de faire signer des ententes de service en retour.
- Les Services correctionnels continueront d'appuyer la participation du personnel à la formation en français, surveilleront les postes qui deviendront vacants dans les bureaux communautaires de services correctionnels dans la Municipalité régionale d'Halifax dans le but de créer un poste d'agent de probation bilingue quand un poste deviendra vacant; fourniront des cartes professionnelles bilingues au personnel des bureaux communautaires de services correctionnels pour promouvoir l'offre de services bilingues et surveilleront activement le site Web pour veiller à ce que toute nouvelle information soit traduite.
- La Division de la sécurité publique
 - continuera de trouver des candidats pour suivre des cours de français, informera les nouveaux employés des possibilités de suivre des cours de français et encouragera tous les employés à envisager de suivre des cours de français;
 - trouvera une personne bilingue qui pourra aider au besoin;
 - explorera la possibilité de faire traduire les nouveaux dépliants, formulaires et avis de la Division;
 - annoncera les postes à pourvoir à la Division de la sécurité publique avec la mention que la connaissance du français est un atout s'il y a lieu;

¹ En fonction des besoins du Ministère et de la politique sur la formation linguistique en français.

- continuera, par l'intermédiaire de l'Unité de prévention du crime, de chercher des occasions de participer avec l'AJEFNE et la FANE à des initiatives, comme celle pour lutter contre la violence faite aux aînés et le plan d'action pour contrer la violence familiale.

L'Aide juridique

L'Aide juridique améliorera sa capacité d'offrir des services juridiques en français en continuant de fournir de l'information au personnel de soutien et aux avocats de l'Aide juridique sur la *Loi sur les services en français* et de poursuivre sa politique d'amélioration des occasions pour le personnel d'acquérir des compétences en français.

Le Service des poursuites publiques

Le Service des poursuites publiques continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques doivent être traduits et dans quel ordre, et il continuera de veiller à ce que les procureurs de la Couronne et le personnel de soutien aient la possibilité de suivre des cours de français dans la mesure où l'offre, les fonds et les besoins opérationnels le permettent.

Progrès réalisés par rapport aux buts et aux objectifs de 2012-2013

Le ministère de la Justice :

- a continué de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et les représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pouvaient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- a fait traduire différents documents, notamment trois brochures pour la campagne Voisins, amis et familles;
- a consulté les intervenants pour déterminer dans quels domaines l'information devrait être bilingue sur le site Web. Il a élaboré et présenté le plan de traduction et de publication pour 2013 à l'équipe de gestion principale qui l'a approuvé;
- a fait traduire les règles de procédure civile pour la Cour d'appel et la Cour suprême, y compris la Division de la famille, avec l'approbation de la magistrature et les a affichées en français avec la version officielle en anglais sur le site Web des tribunaux;
- a lancé le Programme d'information pour les parents en partenariat avec l'AJEFNE;
- a offert sept types de formation aux employés du ministère de la Justice :
 - 6 personnes ont suivi le cours de correspondance en français;
 - 35 personnes ont suivi l'une ou l'autre des 15 séances de formation d'une journée sur la terminologie juridique en français;
 - 3 agents de probation, une personne de soutien et 2 sténographes de la cour ont suivi une formation sur la terminologie juridique propre à leurs fonctions;
 - 39 personnes ont suivi des cours à l'Université Sainte-Anne;
 - 7 personnes ont suivi un cours de terminologie juridique pratique (cours d'une semaine offert à Moncton, au Nouveau-Brunswick);
 - un agent de probation a suivi un cours de français à l'Alliance française à Moncton au Nouveau-Brunswick;
 - un sténographe de la cour a suivi un cours de français intensif à l'Université Sainte-Anne.

- a terminé la rédaction de son plan de services en français 2013-2014 et de son compte rendu sur les services en français pour le 31 mars 2013.

Au cours de la dernière année, des divisions du Ministère ont fait avec succès la promotion de la prestation des services en français dans des secteurs prioritaires partout dans la province.

Les Services judiciaires :

- ont offert de la formation intensive en français à l'Université Sainte-Anne aux sténographes judiciaires en retour d'un contrat de service de deux ans pour offrir des services en français dans les tribunaux;
- ont installé de nouvelles affiches bilingues à Digby et à Comeauville;
- ont rencontré régulièrement les intervenants francophones pour déterminer quelles étaient les possibilités d'offrir des services en français aux Acadiens et aux Néo-Écossais francophones et ils ont apporté des changements pour améliorer ces services. Parmi les améliorations, il y a eu l'achèvement de la traduction des règles de la procédure civile, des règles de la Cour provinciale et des formulaires pertinents, de même que la production de fiches d'information en français sur les Services aux victimes;
- ont continué d'envoyer des employés assister à des séminaires de formation en français;
- ont embauché une personne bilingue dans un poste de gestionnaire pour appuyer le programme des Services aux victimes.

Les Services correctionnels

- ont continué d'appuyer les employés qui désiraient suivre des cours de français;
- ont fourni des cartes professionnelles bilingues au personnel bilingue;
- ont fait traduire la version révisée du dépliant et l'ont affichée sur le site Web du Ministère.

La Division de la sécurité publique

- a continué d'appuyer les employés qui désiraient suivre des cours de français. Deux employés ont suivi des cours cette année;
- a pris la décision de faire appel à la coordonnatrice des services en français pour coordonner les demandes de traduction quand il faut faire appel à des professionnels;
- a continué de distribuer des dépliants d'information aux collectivités francophones;
- a exploré la possibilité de faire traduire les nouveaux dépliants, formulaires et avis de la Division. Cette mesure a été reporté en 2013-2014 étant donné que la nouvelle loi sur les services de sécurité et d'enquête (*Security and Investigative Services Act*) n'a pas été promulguée durant l'exercice financier qui se termine;
- a affiché deux offres d'emploi pour les postes d'agent responsable de la conformité et de préposé aux permis avec la mention que le fait d'être bilingue (anglais et français) était un atout. Le poste de préposé aux permis au Bureau des programmes de sécurité a été comblé par une personne bilingue. Quand des postes sont vacants, la Section des enquêtes de la sécurité publique indique dans les offres d'emploi que le français constitue un atout.
- L'Unité de prévention du crime a fait traduire la mise à jour du plan pour contrer la violence familiale, le prix du ministre pour le leadership en prévention du crime, les subventions pour les

programmes communautaires Phares pour 2013-2014 et les nouveaux dépliants d'information à l'intention des nouveaux Canadiens.

- La Division a élaboré avec le Conseil scolaire acadien provincial une formation sur l'approche de la justice réparatrice pour l'utiliser en milieu scolaire.

La coordonnatrice des services en français :

- a offert des conseils, une direction et de l'aide en français à une équipe interministérielle qui a eu différentes rencontres avec les organismes communautaires acadiens et francophones au sujet du plan d'action pour contrer la violence familiale et du projet de dialogue sur la violence familiale;
- a communiqué régulièrement avec l'AJEFNE;
- a fait la promotion du programme *Bonjour!*, a fourni au besoin le matériel *Bonjour!* et a fait la promotion des prix *Bonjour!* pour l'excellence dans les services en français au ministère de la Justice, à l'Aide juridique et au Service des poursuites publiques;
- a coordonné la traduction des offres d'emploi et des questions d'entrevue et a aidé au processus d'entrevue;
- a coordonné avec l'Université Sainte-Anne les tests de deux employés pour évaluer leurs compétences en français;
- a élaboré le plan de traduction pour le site Web pour 2013-2014 et a vu à sa réalisation;
- a fourni aux employés bilingues les outils en français nécessaires;
- a continué de tenir à jour la liste des employés qui ont suivi la formation et des employés qui sont en mesure d'offrir des services en français;
- a coordonné la traduction de documents sur différentes initiatives menées à l'échelle de la province, notamment la mise à jour du plan d'action pour contrer la violence familiale, le prix du ministre pour le leadership en prévention du crime, les subventions pour les programmes communautaires Phares pour 2013-2014 et les dépliants sur la campagne Voisins, amis et familles pour sensibiliser les gens à la violence faite aux femmes afin que les gens proches d'une femme à risque ou d'un homme violent puissent lui venir en aide.

L'Aide juridique

- a continué d'envoyer les annonces sur les cours de français au personnel;
- a envoyé une personne suivre un cours de terminologie juridique pratique;
- a invité des membres francophones à des conférences de perfectionnement professionnel;
- a conservé deux bureaux qui peuvent offrir des services en français;
- a continué d'offrir des cours de français pour améliorer les connaissances des personnes qui ont suivi des cours;
- a veillé à ce qu'un membre de la haute direction ou son représentant continue de siéger au comité consultatif ministériel sur les services en français et à ce qu'il continue de rendre compte des mesures à prendre au directeur général.

Le Service des poursuites publiques

- a engagé 20 poursuites judiciaires en français en faisant appel à des procureurs de la Couronne bilingues;

- a continué de veiller à ce que les procureurs de la Couronne et le personnel de soutien aient la possibilité de suivre des cours de français :
 - quatre personnes ont suivi un cours de terminologie juridique pratique;
 - deux personnes ont suivi des cours offerts à l'Université Sainte-Anne;
 - quatre procureurs de la Couronne ont pris part à une formation d'une semaine à l'Institut de développement professionnel de langue française de l'Ontario.

Objectif 3 : Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.

En collaboration avec l'AJEFNE, le ministère de la Justice est déterminé à aider les jeunes en faisant la promotion de la connaissance du système juridique dans les écoles francophones.

Mesures spécifiques en 2012-2013

Pour ce qui est de la Journée du droit, le ministère de la Justice fournira une aide financière et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE.

Progrès réalisés par rapport aux buts et aux objectifs de 2012-2013

Le Ministère de la Justice en collaboration avec l'AJEFNE a invité des élèves francophones de partout en Nouvelle-Écosse à participer à la Journée du droit. Il a fourni du financement et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE lors de la Journée du droit. Des professionnels du Ministère ont fait des exposés sur les carrières dans le domaine de la justice et des exposés sur l'Établissement pour jeunes des Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse aux élèves du cours de droit dans deux écoles secondaires francophones.

5. Plan de services en français 2013-2014

La présente section porte sur les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice, le service de l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour 2013-2014, de même que sur les activités qui seront entreprises pour les atteindre, conformément aux objectifs spécifiques indiqués dans le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2013-2018 (qu'on peut obtenir auprès des Affaires acadiennes).

Objectif 1 – Se faire le champion et assurer le soutien de l'élaboration des cadres politiques, administratifs et de planification pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et son règlement

- en appuyant les Affaires acadiennes par l'application de la *Loi sur les services en français* et de son règlement;
- en contribuant au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- en continuant d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.

Mesures spécifiques en 2013-2014

Le ministère de la Justice :

- continuera de mettre en œuvre l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale) en offrant notamment aux employés du Ministère des cours de terminologie juridique spécialisée en français;
- complétera le renouvellement de l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* pour la période de 2013 à 2018;
- fournira un dépliant sur la *Loi sur les contraventions* aux agences d'application de la loi;
- continuera de respecter ses obligations juridiques et d'améliorer ses services en vertu de l'article 530 du *Code criminel* et de la *Loi sur les contraventions*, en veillant à ce qu'il y ait, le cas échéant, un juge, un sténographe judiciaire, un procureur de la Couronne et un interprète francophones pour les audiences;
- fera en sorte que la coordonnatrice des services en français continue de siéger à de nombreux comités et de tenir l'AJEFNE et le comité des coordonnateurs des Affaires acadiennes informés des projets en cours;
- travaillera avec les Affaires acadiennes en mettant en œuvre et en suivant la campagne *Bonjour!* au ministère de la Justice et en faisant la promotion des prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français;
- fournira des conseils juridiques de qualité et veillera à ce que les avocats continuent de profiter des possibilités de formation offertes à la Division des services juridiques.

L'Aide juridique continuera de siéger au Comité de coordination des services en français du Ministère.

Le Service des poursuites publiques :

- continuera de respecter ses obligations juridiques et d'améliorer ses services en vertu de l'article 530 du *Code criminel* en veillant entre autres à avoir des procureurs de la Couronne bilingues;
- appuiera la prestation de services en français en offrant une formation spécialisée;
- continuera d'élaborer des politiques;
- fournira des cartes professionnelles bilingues aux procureurs de la Couronne qui sont bilingues s'il y a lieu.

Objectif 2 – Accroître la visibilité des services en français par l'offre active, les communications, les ressources imprimées et électroniques, et la capacité accrue des fonctionnaires d'offrir des services en français :

- en offrant des services et du matériel d'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- en appuyant la formation en français;
- en augmentant la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Mesures spécifiques en 2013-2014

Le ministère de la Justice :

- poursuivra les consultations avec les intervenants francophones, notamment l'Office des affaires acadiennes, l'AJEFNE et la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques pourraient être traduits en français, notamment les documents de travail pour la consultation sur le droit de la famille, et dans quel ordre de priorité, et de faire des recommandations à cet égard;
- embauchera des employés bilingues quand des postes désignés bilingues seront à pourvoir selon les besoins du Ministère;
- continuera d'appuyer la coordonnatrice des services en français qui
 - appuiera la prestation de services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public en fournissant des affiches, des fiches explicatives et des trousseaux *Bonjour!* aux nouveaux employés qui parlent français;
 - coordonnera les évaluations des compétences en français des employés déjà en poste et des nouveaux employés qui occupent des postes désignés bilingues, et aidera les ressources humaines avec le processus d'embauche;
 - augmentera la capacité d'offrir des services en français² en déterminant quels employés sont en mesure d'offrir des services en français aux clients et en offrant à ces employés les outils, les ressources et la formation nécessaires pour acquérir des compétences linguistiques en français;
 - fera traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou qui portent sur des sujets d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone;
 - élaborera un plan de traduction pour le matériel imprimé et électronique et le mettra en œuvre après son approbation.
 - fournira des services en français au sein du Ministère selon les besoins et appuiera le projet de dialogue sur la violence familiale en facilitant la participation de la communauté acadienne et francophone, en présentant des exposés à cette dernière, et en coordonnant la traduction du matériel s'il y a lieu;

Certaines divisions entreprendront des initiatives précises.

Les Services juridiques :

- continueront d'augmenter leur capacité de répondre aux demandes pour des services en français au sein du Ministère en déterminant qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir des services en français aux clients.
- veilleront à ce que les avocats continuent de profiter des possibilités de formation pertinentes;

² Selon les besoins du Ministère et de la politique sur la formation linguistique en français.

- fourniront des avis de qualité à leurs clients, notamment aux Affaires acadiennes.

Les Services judiciaires :

- consulteront et rencontreront régulièrement l'AJEFNE afin d'explorer les nouveaux secteurs où des services additionnels pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- embaucheront des employés bilingues où cela est nécessaire et indiqueront dans les offres d'emploi que la connaissance du français est un atout;
- étudieront avec les intervenants la possibilité de faire traduire le site Web des Services judiciaires afin de déterminer les domaines prioritaires;
- appuieront l'offre de cours de français à l'Université Sainte-Anne, financeront la formation (avec l'aide du fédéral) et feront signer des ententes de service en retour;
- garderont à jour les versions françaises des règles de la procédure civile, des formulaires des tribunaux criminels et des règles de la cour provinciale;
- feront traduire le formulaire de plainte des clients des Services judiciaires à l'intention des clients francophones;
- continueront d'appuyer le nouveau Programme d'information pour les parents en français;
- travailleront avec les intervenants fédéraux et provinciaux pour explorer la faisabilité de concevoir, d'élaborer et d'instaurer un programme de constat d'infraction bilingue;
- concevront, élaboreront et utiliseront au besoin une trousse d'administration des jurés en français;
- fourniront des services de traduction aux clients pour l'homologation de testaments en français;
- veilleront à ce qu'il y ait un juge et un sténographe judiciaire qui parlent français lors des audiences conformément à l'article 530 du *Code criminel* et à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale).

Les Services correctionnels :

- amélioreront les services à leurs clients, à leurs partenaires et au public francophones en faisant traduire les affiches dans les établissements correctionnels et les bureaux communautaires de services correctionnels;
- continueront d'appuyer le personnel qui suit des cours de français pour augmenter la capacité de communiquer en français oralement et par écrit avec les clients, les tribunaux et le public.

La Division de la sécurité publique :

- continuera de trouver des candidats pour suivre des cours de français, informera les nouveaux employés des possibilités de suivre des cours de français et encouragera tous les employés à envisager de suivre des cours de français;
- continuera d'informer les employés des possibilités de suivre des cours de français;
- fera traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou qui portent sur des sujets d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone;
- explorera la possibilité de faire traduire les nouveaux dépliants, formulaires et avis de la Division;

- fera traduire les renseignements essentiels sur les permis de sécurité (cartes d'identité) émis aux entreprises du secteur de la sécurité quand la loi sur les services de sécurité et d'enquête (*Security and Investigative Services Act*) aura été promulguée;
- annoncera les postes à pourvoir à la Division de la sécurité publique avec la mention que la connaissance du français est un atout s'il y a lieu.
- continuera, par l'intermédiaire de l'Unité de prévention du crime, de chercher des occasions de participer avec des intervenants comme l'AJEFNE et la FANE à des initiatives comme celles pour lutter contre la violence faite aux aînés et le plan d'action pour contrer la violence familiale;
- continuera de collaborer avec le Conseil scolaire acadien provincial au sujet de l'approche de la justice réparatrice pour son utilisation en milieu scolaire.

Le Bureau de gestion des urgences :

- passera en revue les dépliants existants et travaillera avec des partenaires externes pour ajouter du contenu en français aux documents imprimés et à l'information sur le site Web.

L'Aide juridique :

- continuera de faire de la connaissance du français un atout lors de l'embauche de nouveaux employés;
- continuera d'augmenter la liste des employés à qui des cours de français sont offerts;
- explorera la possibilité de faire traduire *Brydges*, le manuel à l'intention des avocats de service du service téléphonique et les fiches sur les droits des pauvres;
- fourniront des cartes professionnelles bilingues aux membres bilingues de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.

Le Service des poursuites publiques

- continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques doivent être traduits et dans quel ordre;
- continuera de veiller à ce que les procureurs de la Couronne du Service des poursuites publiques et le personnel de soutien aient l'occasion de suivre des cours de français dans la mesure où l'offre, les fonds et les besoins opérationnels le permettent.

Objectif 3 : Assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor :

- en établissant des relations entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone par un engagement formel et informel et en offrant des services en français lors des consultations;
- en encourageant les Acadiens et les francophones à présenter une demande pour devenir membre des conseils, des agences et des commissions;
- en informant les intervenants et la communauté sur le processus de soumission de plaintes relatives aux services gouvernementaux y compris les services en français.

Mesures spécifiques en 2013-2014

Pour ce qui est de la Journée du droit, le ministère de la Justice

- fournira une aide financière et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE;
- présentera des exposés sur les carrières dans le domaine de la justice par l'entremise de professionnels du ministère de la Justice.

6. Respect des priorités de la communauté acadienne et francophone

Nous avons accompli beaucoup de progrès dans les dernières années pour assurer aux Néo-Écossais francophones l'accès à la justice en français. Conformément à l'article 6 du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice a décrit dans son plan comment il a répondu et il continue de répondre aux priorités de la communauté acadienne et francophone. Le Ministère est déterminé à faire progresser les questions qui sont au cœur de l'accès à la justice pour nos concitoyens de langue française et à résoudre celles qui sont en souffrance. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et que certains des défis à relever nécessiteront beaucoup de temps et de ressources.

L'article 530 du *Code criminel* garantit à l'accusé le choix de la langue dans laquelle il désire subir son procès. L'accusé indique son choix au moment où il comparait devant un tribunal provincial pour inscrire un plaidoyer. Le procès peut ensuite avoir lieu à la Cour provinciale ou à la Cour suprême. Nous avons des juges et du personnel qui peuvent fournir les services requis. Dans la plupart des cas, le ministère de la Justice fournit également des services d'interprétation et de traduction. Cela s'applique quand un témoin ou un avocat ne parle pas français. Le Service des poursuites publiques compte parmi son personnel des procureurs francophones.

7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'alinéa 5(1)e) du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice continuera de travailler avec ses partenaires. Ses efforts seront axés sur les secteurs de service considérés les plus importants par la communauté acadienne et francophone. Les régions prioritaires sont Halifax, Dartmouth, Port Hawkesbury, Yarmouth et Digby.

En général, le Ministère examinera les façons d'améliorer encore plus sa capacité de répondre aux demandes de renseignements de première ligne, que ce soit au comptoir, à la réception ou par téléphone, et de traduire les documents publics, particulièrement ceux qui sont publiés sur son site Web. Il facilitera aussi l'accès à la justice en français en continuant d'offrir différents services et outils et de la formation en français au personnel. Le travail du Ministère continuera d'être guidé par les consultations directes avec les groupes acadiens et francophones et ainsi que l'étude des rapports des consultations rédigés par les Affaires acadiennes.